



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 avril 2020
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 19 avril 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris dans la plus grande urgence pour vous informer d'un événement grave survenu le long de la barrière de séparation entre Israël et le Liban. Tard dans la nuit du vendredi 17 avril 2020, les Forces de sécurité israéliennes ont repéré trois points par lesquels le Hezbollah, organisation reconnue comme terroriste par la communauté internationale, a franchi la barrière de sécurité le long de la Ligne Bleue.

Israël condamne dans les termes les plus vifs cette provocation du Hezbollah qui, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, y compris les résolutions [1559 \(2004\)](#) et [1701 \(2006\)](#), a tenté de porter atteinte à la souveraineté du territoire israélien au mépris des communautés israéliennes vivant à proximité. Israël se réserve le droit d'y répondre en conséquence, afin de préserver sa souveraineté et de protéger sa population, dans l'exercice des droits que lui reconnaît le droit international.

Israël tient le Gouvernement du Liban et les forces armées libanaises pour responsables de ces actes commis depuis le territoire libanais et exige que le Liban honore sa responsabilité de prévenir toute activité hostile à partir de son territoire. L'État libanais ne doit pas permettre au Hezbollah de nuire à la sécurité et à la stabilité de la région.

Je demande au Conseil de sécurité de condamner sans équivoque cette tentative provocante visant à porter atteinte à la souveraineté d'Israël et de faire répondre le Gouvernement du Liban de tous actes commis depuis le territoire libanais.

Le fait même que le Hezbollah poursuive ses agissements sans discontinuer dans les zones d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dont elle entrave les activités par la violence (comme en témoignent notamment les attaques perpétrées contre des unités de la FINUL à Majdal Zoun et Baraachit) suscite l'inquiétude et montre à nouveau que la FINUL doit être dotée des moyens nécessaires pour s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat.

Je demande instamment à la FINUL de mener une enquête exhaustive et transparente sur les derniers faits en date et de communiquer promptement ses conclusions au Conseil de sécurité et au Secrétaire général.

Cette affaire se produit moins d'un mois après la survenue d'un autre événement grave. Dans la lettre que je vous ai adressée le 7 avril 2020, j'ai signalé que, le 26 mars 2020, un engin aérien tactique téléguidé avait été lancé dans l'espace aérien israélien depuis le sud du Liban par le Hezbollah, dans une nouvelle atteinte grave à la souveraineté d'Israël.



Il ne s'agit pas là d'un hasard ou de faits isolés mais d'actes prémédités et liés les uns aux autres. Ces actes, et les nombreuses autres violations commises chaque mois, recensées par Israël dans les lettres qu'il adresse régulièrement au Conseil de sécurité, sont le reflet d'une réalité préoccupante : le Hezbollah, agissant au Liban pour le compte de l'Iran, sert les intérêts iraniens, y compris en s'efforçant constamment de faire proliférer les systèmes d'armes, dont les systèmes de missiles à guidage de précision, et se sert du territoire libanais comme d'une rampe de lancement pour ses attaques contre Israël, menaçant ainsi la stabilité de toute la région. Face à ces menaces terroristes, Israël, comme tous les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, a le droit et le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger son territoire et ses citoyens.

En cette période de catastrophe mondiale qui exige que tous se rassemblent autour de l'objectif commun qu'est la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est encore plus inquiétant de constater que l'Iran et ses supplétifs multiplient les tentatives de déstabilisation de la région. Au Liban, en Syrie, en Iraq et au Yémen, où les conflits déjà font rage, le régime iranien choisit d'exporter la violence et les armes.

Je compte que le Secrétaire général reflétera la teneur de la présente lettre dans ses prochains rapports sur l'application des résolutions [1559 \(2004\)](#) et [1701 \(2006\)](#).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Danny **Danon**
